



Le Mot du Maire

De janvier à juillet 2020, les maires et adjoints étaient 233 à avoir été agressés ; c'est 14% de plus qu'il y a un an à la même époque. Partout les mêmes récits de maires ou d'adjoints, qui dans l'exercice de leur fonction, ont été insultés, agressés, frappés... Parfois lorsqu'ils ont été déjà jugés les agresseurs ont reçu un simple rappel à la loi * ! Consterné par ces décisions, un sénateur a saisi le ministre de la Justice alors que l'Association des Maires de France demande plus de fermeté à l'Etat afin d'assurer la sécurité des élus, représentants la République. Vétheuil n'est malheureusement pas épargnée par ce phénomène. En effet, si certains élus vétheuillais ont déjà rencontré des soucis de ce genre, nous avons franchi un nouveau cap puisque le 7 août dernier, un maire-adjoint dans l'exercice de ses fonctions a été agressé sur la place de la mairie et a dû subir une intervention chirurgicale. Cette situation est proprement intolérable.

DHP

.../... suite page 2

* L'auteur de l'infraction échappe aux poursuites judiciaires, le procureur de la République lui signifiant simplement son tort au regard de la loi.

Les Brèves de Vétheuil

N° 95

Octobre 2020

Dépôts sauvages : ça suffit !

La nature n'est pas une poubelle ! Certains ne l'ont toujours pas compris et continuent de déverser en douce leurs gravats, encombrants et déchets divers dans les chemins de notre commune ou de jeter par exemple leurs restes d'emballage de fast food par la fenêtre de leurs véhicules. Pour rappel, la loi prévoit des peines pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende !

C'est à nous de veiller sur notre environnement en signalant tout dépôt sauvage constaté.

La procédure est simple, prenez une photo et envoyez la par mail à la mairie (mairiedevetheuil@orange.fr) en précisant le lieu grâce au formulaire téléchargeable ici : <https://vexinvaldeseine.fr/depots-sauvages/>

La gendarmerie sera alors informée et une entreprise mandatée par la communauté de communes se chargera de nettoyer le lieu concerné.

Un bac en manque d'eau

Comme en 2018, le bac a connu, durant le mois d'août, un niveau de la Seine incompatible avec son bon fonctionnement.

Une double punition pour un bac qui avait déjà démarré très tardivement avec l'épidémie et le confinement suivis de la mise en place d'un protocole strict limitant le nombre de passagers. Ce n'est pas la sécheresse seule qui est responsable de ces maux mais très vraisemblablement, comme en 2018, une centrale hydroélectrique installée au niveau des anciennes écluses de Port-Mort sur le côté de l'écluse de Notre Dame de la Garenne.

En effet, après avoir connu un niveau sans cesse fluctuant en 2018, le conseil municipal avait enfin trouvé en septembre de cette même année un interlocuteur à VNF (Voies Navigables de France) qui avait pris au sérieux cette problématique. Il avait été constaté que la centrale hydroélectrique n'avait pas respecté ses consignes de fonctionnement engendrant une baisse de niveau conséquente.

Le nœud du problème réside vraisemblablement une nouvelle fois dans la manière dont est gérée la centrale. Des démarches sont en cours afin de régler durablement ce problème.

Cependant, le bac a repris ses passages, alors profitons-en jusqu'au 18 octobre comme cette jeune mariée de Lavacourt qui a pris le bac pour se rendre à la célébration à l'église de Vétheuil.



Les infos

(suite du mot du maire)

Si je souhaite en tout premier que mon adjoint récupère l'intégralité des fonctions de sa main blessée, je souhaite aussi que son agresseur soit puni à la hauteur des faits qu'il a commis et que les nouvelles dispositions mises en place par le ministre de la Justice s'appliquent. Les élus au service de la commune ne peuvent être la cible de personnes irascibles, mécontentes ou tout simplement énervées. Sachez bien que le Conseil municipal dans son intégralité apporte son complet soutien au collègue agressé. Ces événements restent heureusement rares et vos élus sont toujours heureux d'être au service de la commune.

La fibre optique : où en est-on ?



La fibre optique permet l'accès au très haut débit avec des téléchargements et des envois ultra rapides et illimités. Mais pour en profiter, il faut d'abord être connecté. Alors où en est le raccordement de Vétheuil au réseau ? C'est Val d'Oise Fibre, une filiale de TDF, qui doit installer des points de branchements devant les habitations. D'après son directeur général, Robert Valière, le déploiement de câblage a été réalisé à Vétheuil et la commercialisation de-

vrait pouvoir débuter au cours du mois d'octobre. Ceux qui le désirent pourront alors choisir un fournisseur d'accès à internet, qui se chargera de venir prolonger le raccordement jusqu'à leur domicile. Plus d'information sur le site de Val d'Oise Fibre : <https://www.valdoisefibre.fr> où une carte, actualisée chaque semaine, permet de savoir si votre logement est devenu raccordable.

Panneau d'information place de la Mairie

Vous avez peut-être pu le constater, notre panneau lumineux subit, depuis quelques temps, des dysfonctionnements plus ou moins importants : Informations incohérentes, affichages quelque peu anarchiques, ou extinction totale, autant d'anomalies que le prestataire doit résoudre.

Un diagnostic est en cours en vue de sa remise en service.

Par ailleurs, le conseil municipal a demandé une indemnisation en réparation de ces dommages.

Chevaux mutilés : soyons vigilants !

Depuis quelques mois, la France est secouée par des actes de cruauté incompréhensibles envers les équidés. Après une première attaque près de Vétheuil en février, deux autres cas ont été enregistrés dans le Val d'Oise, à Us et Grisy-les-Plâtres début septembre. À Vétheuil, comme partout en France, l'angoisse monte chez les propriétaires de chevaux. Des rondes sont organisées, des caméras installées. Devant l'ampleur du Phénomène le gouvernement a mis en place un numéro Vert, le 0 800 738 908.

La gendarmerie rappelle qu'il ne faut pas se faire justice soi-même mais joindre le « 17 » pour signaler tout comportement inhabituel aux abords des pâtures. Ouvrons les yeux ! Soyons vigilants afin que ces actes de barbarie gratuite ne restent pas impunis !



RAPPEL

Ramassage des encombrants

Mardi 17 novembre

Les infos

Paris-Le Havre à vélo

Certains d'entre vous ont remarqué de nouveaux panneaux directionnels mis en place cet été par le Département, indiquant notamment Le Havre et Deauville ! Ils préfigurent la future voie verte permettant de relier Le Havre à Paris à vélo, en famille et en toute sécurité. Cette voie longeant la Seine appelée, dans notre secteur « boucle 3 du Vexin » est à l'étude depuis plusieurs années et son aménagement aurait dû être achevé en juin dernier. Comme cette « voie verte » n'est pas encore réalisée, les familles à vélo sont malheureusement priées d'emprunter la route (RD 913) comme les voitures et ce n'est sans doute pas très sécurisant.

Ruissellements



Cet été encore, nous avons connu des déluges d'eau venue du ciel. La situation particulière de notre village, avec ses rûs et ruisseaux déjà

présents, mais aussi ses caractéristiques géologiques et géographiques font que l'écoulement de ces eaux de pluie est compliqué, lorsque l'on atteint des débits importants.

En effet, notre village est au creux d'une demi-cuvette orientée vers la Seine et les eaux affluent depuis tout le tour du village. Que ce soit du côté de la route des Crêtes, depuis le plateau de Chérence, depuis l'avenue de Millonets ou le chemin des Noues, mais n'oublions pas le chemin aux Vaches, aucun quartier de Vétheuil n'est épargné, lors de pluies diluviennes, en raison des dénivélés naturels.

Malheureusement, loi de la gravité oblige, l'eau se dirige toujours vers le bas, quoiqu'il puisse être fait pour essayer d'en canaliser ou ralentir les flux.

Sécurité : avenue des Millonets

Devant le constat des riverains concernant la vitesse excessive des véhicules sur les trois axes principaux du village, des aménagements demandés par la Mairie ont été mis en œuvre par le Département. Le but est d'améliorer la sécurité routière. Le défi est de transformer l'avenue des



Millonets en une avenue apaisée pour profiter en toute sécurité de notre village. Des modifications seront proposées au Département pour améliorer ce qui a été installé. En fonction des résultats observés des équipements du même type pourraient être installés route des Crêtes.

Déjections canines

Certains secteurs de notre village sont de plus en plus couverts de ces déjections qui ne sont pas ramassées. Actuellement, c'est le chemin de Chérence, le chemin du Moulin Neuf ainsi que quelques rues du village, offrant un spectacle désolant aux riverains ainsi qu'aux touristes les empruntant.

Merci de faire le nécessaire pour que ces désagréments ne gâchent pas nos allers et venues dans les rues de notre village.

Des sacs à crottes biodégradables seront prochainement remis à disposition des possesseurs de chiens.

Nouveaux animaux de compagnie

Les personnes souhaitant détenir un ou plusieurs animaux non domestiques (araignées, serpents...) doivent en faire obligatoirement la déclaration de détention sur le site

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R53205

Assèchement du rû de la Goulée

En ce mois d'août, le rû de La Goulée s'est à nouveau trouvé à débit réduit, voire arrêté, pendant plusieurs



semaines. Les membres du conseil municipal, accompagnés d'un expert du SMSO (Syndicat Mixte Seine Ouest), ont remonté le cours d'eau, sans trouver l'origine de cette perte. Il semblerait que le problème se soit déroulé au-dessus du bac à boues, entre La Goulée et Vétheuil, dans une partie où le cours s'écoule de façon toute naturelle et sauvage.

Contrairement à certains dires, pas de détournement volontaire, mais plus sûrement une faille géologique, qui aurait « pompé » l'eau jusqu'à ce qu'elle soit remplie ou bouchée.

Cette visite technique a toutefois permis de détecter certaines zones où il serait possible d'intervenir afin de favoriser le cours de l'eau, sans en changer son aspect naturel.

Des travaux ont été entrepris en ce sens comme vous pouvez le voir sur la photo.



Ordures ménagères !! Rappel !!

Le ramassage des ordures ménagères se fait actuellement le vendredi après-midi.

Il est souhaitable de les sortir le vendredi matin, si ce n'est pas possible, le jeudi après 19 heures, pour des raisons sanitaires et afin de ne pas encombrer les rues et trottoirs et ainsi faciliter le passage des riverains.

Il est recommandé de réunir tous vos sacs de déchets ménagers dans le bac noir du Smir-tom afin de faciliter le ramassage par les Agents de propreté et ainsi éviter aux chiens, chats et autres de faire leurs courses.

Les bacs des ordures ménagères comme celles du tri sélectif doivent être rentrés rapidement afin de ne pas « décorer » toute la semaine nos trottoirs et nos rues.

Pour le bien de tous, des contrôles seront effectués afin de faire respecter les prescriptions de l'arrêté n° 2018-91 du 19/12/2018.

Eclairage public

La pollution lumineuse est un phénomène connu de tous depuis des années. L'éclairage public est ainsi devenu la norme jusque dans les coins les plus reculés de nos campagnes, devenant un vrai problème pour la faune sauvage, qui s'en trouve perturbée.

Un test a été effectué dans notre commune pendant la période de confinement. L'objectif était d'adoucir l'impact sur la faune et la flore.

L'éclairage nocturne en ville assure une certaine sécurité et un certain confort des biens et personnes et une valorisation du patrimoine bâti, (Eglise, Foyer rural...)

Le passage à l'éclairage led a permis de mesurer une baisse de notre consommation d'électricité et par là-même d'améliorer notre empreinte carbone.

Pour ces différents constats, et dans le cadre de loi du 28/12/2018, nous envisageons une extinction de l'éclairage de minuit à 5 heures du matin sur cette fin d'année.



MAIRIE DE VETHEUIL

☎ : 01 34 78 13 18

Fax : 01 34 78 14 68

Messagerie :

mairiedevetheuil@orange.fr

Retrouvez toutes les
informations
de la mairie

www.mairie-vetheuil.fr

Encore plus rapide !

*Vous pouvez vous abonner à
la lettre d'informations
municipales en vous
inscrivant sur le site de la
Mairie.*

Commune
adhérente



www.pnr-vexin-francais.fr



www.vexinvaldeseine.fr

Rédaction

Dominique Herpin-Poulenat
Isabelle Lépicier-Caputo
Christine Gibaud
Dominique Barbier-Cintrat
Laurent Dugas
Olivier Rouche
David Le Glanic
Illustrations
Michel Caputo

Les échos du Conseil municipal

Séance du 26 juin 2020

1. BUDGET PRIMITIF 2020

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 165 120,94 €

La section d'investissement s'équilibre en Dépenses et recettes à 844 009,46 €

2. BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2020

La section exploitation s'équilibre en dépenses et recettes à 397 773,21 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 985 603,73 €

3. LES TAXES LOCALES 2020

Les taux votés restent inchangés :
 Taxe d'habitation : 14,62 %
 Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,92 %
 Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,24 %
 Le produit prévisionnel attendu pour 2020 est de 198 718 €.

4. LES SUBVENTIONS 2020

Foyer rural	6 500 €
Relais Cartable	22 200 €
La Colline	100 €
Anciens Combattants	150 €
Les Amis de Vétheuil	150 €
Tennis club de Vétheuil	275 €
Les Camarguais	200 €
Association des Secrétaires Généraux	15 €
Association des pompiers	100 €
Festival théâtral du Val d'Oise	550 €

Caisse des Ecoles	8 752,23 €
CCAS	8 173,86 €

5. REDEVANCE EAU 2020– REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2020

A compter du 01/01/2020, elles sont fixées à 0,63 € le m³ pour l'eau et à 0,75 € le m³ pour l'assainissement.

6. PRIX DU REPAS DE CANTINE

Le prix du repas de cantine est fixé à 4,20 € à partir du 1er septembre 2020.

7. CARTES SCOLAIRES ET IMAGINE'R 2020/2021

Pour information, les modalités n'ont pas changé et les deux formules d'abonnements n'ont pas augmenté, la formule IMAGINE'R est même en baisse passant de 183 € à 158 €.

- Carte Scolaire Bus lignes régulières: 119 €, la participation de la commune est de 35,70 € correspondant à 30% du montant de la carte.

- Carte IMAGINE'R : participation de la commune 35,70 € correspondant à 30 % du coût de la carte scolaire bus lignes régulières.

Pour bénéficier de l'aide les dossiers doivent être tamponnés par l'établissement scolaire puis par la mairie avant d'être validés par Timbus.

8. CONTRATS PILOTE ET MATELOT

Afin de pouvoir rémunérer le pilote et le matelot, la commune crée les postes en contrats saisonniers. Les traversées reprennent à compter du 3 juillet en respectant les gestes barrières, la réduction du nombre de passagers et le port du masque.

9. PROGRAMME D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Ce programme vise d'une part à l'extension du réseau d'eaux usées et d'autre part à la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage par la commune des travaux de raccordement dans les propriétés. Dans le même temps, il est nécessaire d'actualiser le schéma directeur d'assainissement qui date de 2003.

10. EXONERATION DROITS DE PLACE ET LOYER

En raison des difficultés consécutives à la crise et au confinement, la commune décide d'exonérer de droits de place le Chiquito, CanoSeine, la Route des Crêpes, l'orthophoniste et le foyer rural, pour 2020.

11. DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2020 (DSIL)

Le Conseil municipal sollicite cette dotation dans le cadre de la création d'un cabinet médical. Pour mémoire, la commune est classée en zone prioritaire sur la carte de zonage de l'ARS.

12. DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2020 (DETR)

Le conseil municipal sollicite également cette dotation pour l'acquisition d'un nouveau tracteur en remplacement de l'ancien. A cette occasion, le conseil rappelle que la commune n'emploie plus de pesticides pour l'entretien de ses espaces depuis 2008.

13. DEMANDE DE CONTRAT RURAL POUR L'EMBELLISSEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE

La commune sollicite l'aide du Conseil régional et du Conseil départemental pour l'aider dans la mise en place d'un programme d'amélioration et d'embellissement de la place de la Mairie.

Les échos du Conseil municipal

Séance du 18 septembre 2020

1. SIEVA (contrat territorial eau et climat)

La commune est adhérente au Syndicat intercommunal des Eaux de la vallée de l'Aubette, qui regroupe 26 zones de captage et agit pour la protection des ressources en eau. Le nouveau contrat proposé par l'agence de l'eau remplace le contrat d'animation de 2017 et prévoit l'adaptation au changement climatique avec notamment la mise en œuvre des actions qu'elle recommande.

2. DELEGUE AU SIEVA

Le conseil désigne Didier Dufourmantel comme délégué et Dominique Herpin-Poulenat déléguée suppléante.

3. CLECT : DESIGNATION D'UN DELEGUE

Après la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées par la Communauté de communes, le conseil entérine cette création et désigne Didier Dufourmantel comme représentant de la commune à cette commission et Dominique Herpin-Poulenat comme suppléante.

4. PRISE EN CHARGE SMACL SUITE AGRESSION D'ELU

Suite à l'agression d'un adjoint dans l'exercice de ses fonctions, conformément à la demande de l'assurance de la commune, le Conseil municipal décide d'accorder la protection fonctionnelle à cet élu afin qu'il bénéficie des garanties qui y sont liées.

5. REGLEMENT CIMETIERE

Le conseil vote les modifications apportées au règlement adopté en 2013. il revalorise également quelques tarifs. Le règlement sera transmis aux entreprises de pompes funèbres et disponible en mairie et sur le site de la commune.

6. DEMANDE DRIEE ET ABF

Alors que la commune a scrupuleusement respecté les prescriptions du permis de construire de la STEP et de l'autorisation délivrée en 2014 par le ministre de l'écologie, la DRIEE (Direction régionale de l'Environnement) et l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) ont demandé des travaux supplémentaires visant à masquer davantage l'équipement en adossant à la clôture des ganivelles. Cela représente une dépense non prévue que le Conseil municipal refuse d'engager alors que la végétation s'est déjà bien développée et va encore poursuivre sa croissance.

7. CHOIX DU PAYSAGISTE-EMBELLISSEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE

La commission qui s'est réunie à de nombreuses reprises pour étudier les dossiers des paysagistes présente le tableau qui a permis la sélection du bureau retenu.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1. Dépenses éclairage public

La commune a constaté une réelle diminution des coûts liés à l'éclairage public avec la mise en place d'ampoules Led sur la quasi-totalité des lampadaires de la commune.

Dépenses 2018 : 18 555 €

Dépenses 2019 : 10 976 €

4.2. Cabinet médical

Alors que les autorisations liées aux travaux ont été accordées, la commission a décidé de lancer l'appel d'offres permettant de retenir les entreprises qui amèneront le cabinet médical.

4.3. Voirie

La commission s'est rendue sur site, avenue des Millonets, pour étudier les demandes de riverains afin de les transmettre au service des routes du Conseil départemental. Elle a également constaté que trop souvent les automobilistes accélèrent pour passer les chicanes, les installations de type « écluse » semblent plus adaptées. *(voir photo en page 3)*

4.4. Strict entretien église

Des travaux de strict entretien sont nécessaires sur l'Eglise Notre-Dame. Des témoins seront installés afin de vérifier l'étendue des désordres au niveau du porche Sud.

Une demande d'aide financière sera effectuée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Régional d'Ile-de-France et du Conseil Départemental du Val d'Oise, l'église étant classée sur la première liste aux Monuments Historiques.

Tarification cimetière

Concession cinquantenaire	800 €
Concession trentenaire	320 €
Concession trentenaire extérieur	1 000 €
Cavurne	525 €
Exhumation	50 €
Inhumation	20 €
Dispersion de cendres	50 €
Caveau provisoire	5 €/j
Amendes forfaitaires (pour non entretien de la végétation)	200 €